



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Fiche d'information Établissement SEVESO seuil haut

Fiche requise dans le cadre de la directive européenne Seveso 3 pour l'information du public
Directive 2012/18/UE (Article 14, annexe V)

Nom de l'établissement :	Dépôt STOGAZ de La Motte
Adresse de l'établissement :	Centre Pierre Bourdair Route Sainte Roseline 83920 LA MOTTE
Activité de l'établissement :	Le dépôt STOGAZ de La Motte a pour vocation le stockage de propane ainsi que le chargement de camions petits porteur (5 à 7 tonnes).
Précisez les informations indiquant si l'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre État membre susceptible de subir des effets transfrontaliers d'un accident majeur :	Aucune installation de l'établissement n'est susceptible de générer des scénarios dont les conséquences peuvent concerner des États frontaliers.
Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement :	Le propane est un gaz incolore, non toxique, non corrosif et inodores à l'état naturel. Il est volontairement odorisé afin de le rendre détectable. Le propane est un gaz combustible, il est explosif et inflammable. En cas de fuite, il peut engendrer : • un jet enflammé, provoquant des effets thermiques • un UVCE (explosion d'un nuage de gaz en milieu non confiné) provoquant des effets de surpression • un BLEVE (explosion de gaz en expansion avec boule de feu) provoquant des effets thermiques et de surpression Les effets thermiques provoquent des brûlures tandis que ceux de surpression peuvent engendrer des lésions internes, des dégâts aux bâtis et occasionner un effet de projection.
Résumé des principaux types de scénarios et des mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :	Les principaux scénarios accidentels recensés sur le site sont : • BLEVE de réservoirs fixes ou mobiles • Fuite alimentée, enflammée ou non enflammée, consécutive à la rupture d'une canalisation Dans le but de renforcer la sécurité et la sûreté du site, diverses

	mesures de prévention (limitation de l'apparition de l'incident) et de protection (limitation des conséquences) ont été mises en place. On peut citer notamment : • Mise en place d'un Système de Gestion de la Sécurité (SGS) définissant l'organisation, les rôles, les procédures et les ressources permettant de déterminer et de mettre en œuvre la Politique de Prévention des Accidents Majeurs (PPAM) • Test des chaînes de sécurité selon un programme de maintenance préventive centralisé et suivi dans un système de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) • Audits réguliers des installations du site en interne et externe • Mise sous talus du réservoir de stockage (prévention des BLEVE) • Mise en place d'installations fixes de refroidissement des citernes (prévention des BLEVE) mobiles, mises en route automatiquement en cas d'alerte. • Mise en place de sectionnement automatique (vanne, clapet) sur les lignes raccordées aux réservoirs. Cela permet de limiter la quantité de produit émis lors d'une fuite. • Couverture du site par un réseau de détecteurs gaz et flamme, permettant de rapidement détecter une fuite.
--	--